



**Agir pour un
monde durable**

Présentation Groupe Ecocert - 2023



SOMMAIRE

Deux mots sur **Ecocert**

Un peu d'**histoire de la bio...**

Les **réglements** et les **cahiers des charges privés** de la bio

Un **produit bio** c'est quoi ?

Le **contrôle** et la **certification** ça se passe comment ?

La bio majoritaire demain : Quel **impact** sur la **certification** et sur le **règlement** ?



L'aventure ECOCERT commence en 1991 à Toulouse !

De l'ACAB à ECOCERT



A l'époque, on ne parle pas d'agroécologie mais d'**agrobiologie**... En revanche, on parle déjà d'**environnement** !



Nous nous installons dans le Gers, à l'**Isle Jourdain**, en 1998



Notre évolution chez Ecocert est liée à la multiplication des enjeux environnementaux et sociaux



Alimentation & Santé



Agriculture Biologique



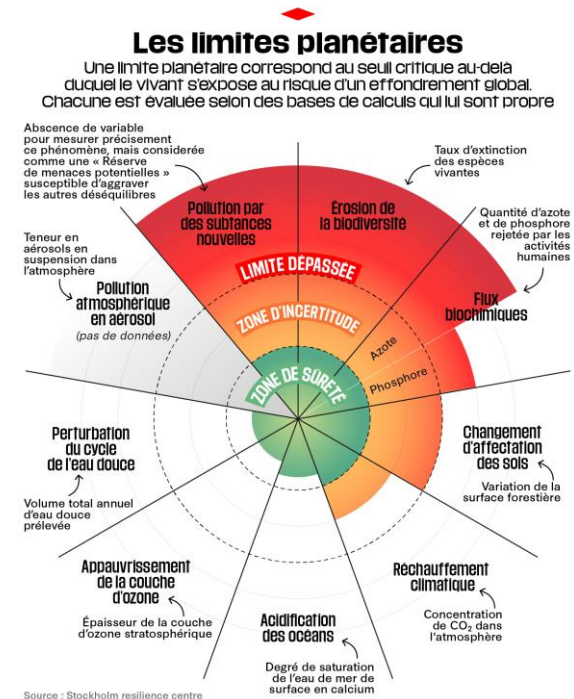
Dégradation Ecosystème
Changement Climatique

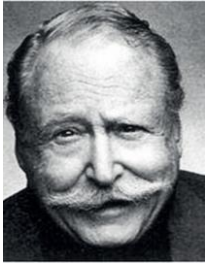


Agir pour préserver la planète et ses ressources

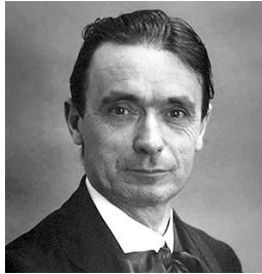


RSE / Réduction & Compensation Carbone

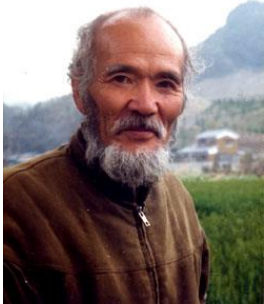




Sir Albert
HOWARD
1873-1947
Création de la Soil
Association en 1946



Rudolf
STEINER
1861-1925



Masanobu
FUKUOKA
1913-2008



Premier cahier des
charges français de
l'agriculture
biologique en 1972

Un peu d'histoire de la bio

Zoom sur le mouvement bio...

La genèse du mouvement bio (Définition proposée par l'Agence Bio) :

L'agriculture biologique est née d'une multitude d'initiatives d'agronomes, de médecins, d'agriculteurs et de consommateurs qui, dans les années 1920, ont généré de nouveaux courants de pensées reposant sur des principes éthiques et écologiques, et initié un mode alternatif de production agricole.

Il y a déjà quasiment un siècle, les concepts d'autonomie des producteurs, de retour à la terre, de circuits courts entre producteurs et consommateurs, de fertilité des sols, d'engrais obtenus à partir de ressources renouvelables, ... sont posés.





NATURE &
PROGRES



BIOSUISSE



Naturland



Réglement vs cahier des charges privés



1985



2010

Les pouvoirs publics reconnaissent l'existence d'une « agriculture n'utilisant pas de produits chimiques, ni pesticides de synthèse » dans le cadre de la loi d'orientation agricole de **juillet 1980**

1991 – réglementation européenne pour les productions végétales

2000 – réglementation européenne pour les productions animales



MAIS AU FAIT, un produit/une production bio c'est quoi ?

Des produits naturels et authentiques

Pas de colorants et arômes chimiques de synthèse, ni d'exhausteurs de goût.

Le nombre d'additifs autorisés est fortement restreint.

L'enrichissement en vitamines, minéraux, antioxydants... est interdit.

sauf si cela est exigé par la loi (ex : petits pots pour bébé).

Les traitements ionisants sont interdits.

Les nanomatériaux manufacturés sont interdits.



MAIS AU FAIT, un produit/une production bio c'est quoi ?

Le respect du bien-être animal

Les animaux ont **accès à un parcours extérieur,**

La taille des bâtiments et la **densité des animaux sont limitées,**

Chaque animal dispose **d'un espace bien aéré, de lumière et d'une surface minimum,** paillée à l'intérieur des bâtiments, lui permettant de se mouvoir librement,

Les animaux sont **nourris avec une alimentation bio,**

La santé des animaux est axée principalement sur la prévention

Toute souffrance doit être réduite au minimum pendant toute la durée de vie de l'animal, y compris lors de l'abattage,

Le personnel chargé des animaux possède les connaissances et les compétences élémentaires nécessaires en matière de santé et de bien-être des animaux



MAIS AU FAIT, un produit/une production bio c'est quoi ?

Sans produits chimiques de synthèse ni OGM

La **réglementation** en agriculture biologique **interdit l'usage de produits chimiques de synthèse**.

La **prévention** est au cœur des pratiques de l'agriculture biologique qui privilégie :

- des **variétés de semences spécifiquement sélectionnées pour leur résistance aux maladies** ;
 - des **techniques culturales spécifiques** : rotation des cultures, procédés thermiques ;
- des **techniques mécaniques** pour lutter contre les mauvaises herbes : travail du sol, désherbage thermique, paillage, solarisation ;
 - des **alternatives biologiques** pour lutter contre les organismes nuisibles.

Ce n'est qu'en cas de menace avérée pour une culture et seulement pour cette raison, qu'un produit de traitement phytopharmaceutique peut être utilisé.



Le contrôle et la certification ça se passe comment ?

LE BIO
100% SOUS
CONTRÔLE

Réalisé avec la collaboration de l'INAO

QUI EST CONTRÔLÉ ?

+ de 87 000
entités contrôlées (parmi tous les acteurs du Bio en France).

Pourquoi ?
Pour commercialiser leurs produits comme étant issus de l'agriculture biologique, agriculteur, producteur, coopérative, transformateur, importateur, exportateur, distributeur, doivent être contrôlés et certifier leur activité.

COMMENT SE DÉROULE CE CONTRÔLE ?

PAR QUI SONT-ILS CONTRÔLÉS ?

10
organismes certificateurs (OC) agréés et supervisés par l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité).*

Le contrôle et la certification ça se passe comment ?

1 contrôle obligatoire sur place effectué chaque année :

visite des parcelles • contrôle physique des produits alimentaires • contrôle du bien-être animal (*la sortie des animaux, les mesures de précaution*) • audit de l'ensemble de la comptabilité • contrôle des flux.

10%

minimum de contrôles supplémentaires en fonction d'une analyse de risque et des contrôles par sondage (*entre 20 et 100% en plus, en fonction de l'activité de l'opérateur*).

Au – 10%

de contrôles surprises.

+ de 120 000

contrôles par an (*entre 400 et 500 contrôles par jour*).



03 LE COÛT DU CONTRÔLE BIO

Pour l'opérateur

Le coût varie en fonction de la taille de l'opérateur, de ses gammes à certifier... 500 € HT est le prix moyen pour un producteur et il se situe entre 700 et 800€ HT pour un transformateur.



Pour le consommateur

Sur 1€ de produit BIO acheté, le contrôle pèse

0,5 centime.

02 LES CONTRÔLES ANALYTIQUES

5%

Analyse annuelle d'échantillons correspondant au minimum à 5% des opérateurs bio.

Entre 4000 et 5000

échantillons prélevés et analysés chaque année, (soit plus de 5% des opérateurs concernés).**



90%

05 À L'ISSUE DU CONTRÔLE ?

Dans 9 cas sur 10, la certification officielle est remise à l'opérateur (*pour les autres, les sanctions vont du déclassement des produits en conventionnel au retrait de la certification en fonction de la gravité des manquements relevés*).

L'étiquetage BIO
Il garantit au consommateur la conformité du produit.

04 QUE COUVRENT CES FRAIS ?

- Le temps et l'investissement pour les visites (*déplacements, matériel, système d'information*)
- La collecte et l'analyse des documents
- La traçabilité des résultats de contrôle
- L'obtention d'un label de confiance, garanti par la puissance publique et le strict respect du cahier des charges bio.



Pour nous,
pour la planète,
#BIO RÉFLEXE



*www.agencebio.org/decouvrir-le-bio/ses-acteurs/les-organismes-certificateurs-en-france - **Source INAO



"Et si demain, l'AB devient majoritaire : Quels impacts sur la réglementation, certification, diversité des AB?"

Tout dépend ce qu'on appelle majoritaire...

51% de la SAU

- **Le cadre existant qui a amené la bio de 0% à 10% de SAU pourrait perdurer.**
- Représentation des professionnels de la bio au sein de l'INAO qui coordonne l'évolution réglementaire.
- Influence de nouveaux acteurs sur les décisions stratégiques. Risque d'immobilisme ou de freinage de la transition.
- Dilution possible du niveau d'exigences de la réglementation...
- Tiraillement de la bio entre Bio+ et « Bio intensive ».
- Contrôles allégés, nouveaux points de contrôle.

Au-delà de 70-80% de la SAU

- **Changement de paradigme : Les conventionnels sont contrôlés et plus les bios...**
- Disparition des OC pour contrôler le règlement bio
 - Contrôle des labels de Bio+
 - Contrôles services écosystémiques
- Contrôles bio assurés par la DGCCRF
- Profonde recomposition du paysage agricole français (plus de fermes de petites tailles, plus de polyculture élevage, plus de transformation à la ferme, plus de consommation locale, ...)



GROUPE



ECOCERT

Agir pour un monde durable

Ecocert SA

BP 47 Lieu dit Lamothe Ouest
32600 L'Isle-Jourdain

Tél. : 05 62 07 34 24

[ecocert.com](https://www.ecocert.com)

**Merci de votre
attention**